



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

élimination des déchets

Question orale n° 48

Texte de la question

Mme Odette Trupin souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le devenir des pneumatiques usagés. En l'absence de filières de traitement, actuellement, des pneus sont stockés dans des décharges sauvages et ils constituent un réel danger pour l'environnement : pollution inévitable de la nappe phréatique et, en cas d'incendie, pollution sévère de l'air qui nécessiterait l'évacuation des populations avoisinantes. Dans le cas de Cérons, en Gironde, où 60 000 mètres cubes de pneus sont illégalement entreposés, des dommages importants peuvent être causés aux vignobles du sauternais et des graves qui comptent parmi les plus prestigieux du monde. Il s'agit donc de faire appliquer la législation pour supprimer ces risques. Mais les appels en responsabilité qui ont été effectués sont restés sans effet. Elle lui demande quel moyen il est possible d'envisager pour faire appliquer la loi et, sinon, s'il serait possible de prévoir un dispositif spécifique de financement pour l'évacuation sur sites autorisés de ces pneus car le coût de cette opération est hors de portée des petites communes qui de surcroît ne sont pas responsables de ces dégradations.

Texte de la réponse

M. le président. Mme Odette Trupin a présenté une question, n° 48, ainsi rédigée:

«Mme Odette Trupin souhaite attirer l'attention de Mme le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement sur le devenir des pneumatiques usagés. En l'absence de filières de traitement, actuellement, des pneus sont stockés dans des décharges sauvages et ils constituent un réel danger pour l'environnement: pollution inévitable de la nappe phréatique et, en cas d'incendie, pollution sévère de l'air, qui nécessiterait l'évacuation des populations avoisinantes. Dans le cas de Cérons, en Gironde, où 60 000 mètres cubes de pneus sont illégalement entreposés, des dommages importants peuvent être causés aux vignobles du Sauternais et des Graves, qui comptent parmi les plus prestigieux du monde. Il s'agit donc de faire appliquer la législation pour supprimer ces risques. Mais les appels en responsabilité qui ont été effectués sont restés sans effet. Elle lui demande quel moyen il est possible d'envisager pour faire appliquer la loi et, sinon, s'il serait possible de prévoir un dispositif spécifique de financement pour l'évacuation sur sites autorisés de ces pneus car le coût de cette opération est hors de portée des petites communes qui, de surcroît, ne sont pas responsables de ces dégradations.»

La parole est à Mme Odette Trupin, pour exposer sa question.

Mme Odette Trupin. Madame le ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement, je souhaite attirer votre attention sur le devenir des pneumatiques usagés. En l'absence de traitement, des pneus sont actuellement stockés dans des décharges sauvages et ils constituent un réel danger pour l'environnement: pollution inévitable de la nappe phréatique et, en cas d'incendie, pollution sévère de l'air qui nécessiterait l'évacuation des populations avoisinantes. A Cérons, en Gironde, où 60 000 mètres cubes de pneus sont illégalement entreposés, des dommages importants peuvent être causés aux vignobles du Sauternais et des Graves, qui comptent parmi les plus prestigieux du monde. J'ai ici, madame le ministre, une photo éloquent de ce stockage sauvage.

Il s'agit donc de faire appliquer la législation pour supprimer ces risques. Mais les appels en responsabilité qui ont été effectués sont restés sans effet. Madame le ministre, quel moyen pourriez-vous envisager pour faire appliquer la loi ? Sinon, serait-il possible de prévoir un dispositif de financement pour l'évacuation sur sites autorisés de ces pneus déjà stockés, car le coût de cette opération est hors de portée des petites communes qui, de surcroît, ne sont pas responsables de ces pollutions actuelles et futures ?

Pour l'avenir, ne serait-il pas envisageable de créer un fonds spécifique pris en charge par les fabricants de pneumatiques, à l'instar de ce qui se fait dans le cadre d'Eco emballages ? Ce fonds permettrait de financer la filière de destruction des pneumatiques usagers.

M. le président. La parole est à Mme la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Mme Dominique Voynet, ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. Madame le député, je vous remercie de m'interroger sur cette question de l'élimination des pneumatiques usagés. Celle-ci fait actuellement l'objet d'un groupe de travail, animé par les services du ministère de l'environnement. L'objectif de ce groupe est de parvenir à un accord-cadre impliquant tous les acteurs du cycle de vie du pneumatique: fabricants, importateurs, distributeurs, revendeurs, garagistes, carcassiers, éliminateurs. Il s'agit de les inciter à un ensemble de bonnes pratiques, respectueuses de la réglementation et susceptibles de canaliser les pneumatiques en fin de vie vers des filières adaptées d'élimination. Il s'agit également de sensibiliser le consommateur, dont l'implication est essentielle pour une collecte efficace et de moindre coût. Il faudra ensuite définir les modalités de financement d'un système de gestion de l'élimination des produits en fin de vie tenant compte des stocks existants, qu'ils soient ou non orphelins, c'est-à-dire sans propriétaire connu.

Ces travaux n'ont pas encore abouti. J'ai cependant décidé de défendre, comme vous le suggérez, le principe d'une contribution effective des producteurs à l'élimination des produits en fin de vie dans le cadre de l'élaboration de la politique du Gouvernement en matière de gestion des déchets. Les négociations qui sont en cours devraient donner lieu prochainement à une communication en conseil des ministres.

Je tiens tout de même à rappeler que les préfets sont chargés de faire appliquer la réglementation sur les installations classées et qu'à ce titre leur intervention permet notamment de prévenir, dans nombre de situations d'entreposage illégal, les risques d'incendie et de pollutions. Je me propose d'ailleurs d'attirer l'attention de M. le préfet de la Gironde sur le cas particulier du dépôt de Cérons.

Cela étant, j'élargirai notre réflexion.

Nous avons aujourd'hui à assumer un grand nombre de situations pour lesquelles l'héritage du passé est à prendre en compte. La publication très récente de l'inventaire des sites et des sols pollués a fait l'objet de nombreuses remarques. Il a notamment été souligné que cet inventaire n'était pas exhaustif et que la plupart des sites extrêmement dégradés que nous connaissons dans notre environnement immédiat n'y figuraient pas. L'exemple que vous venez de donner illustre bien le caractère incomplet de l'inventaire.

Je travaille actuellement à la mise au point de dispositifs qui permettraient de financer de façon plus rapide et plus efficace la reconquête de ces sols dégradés qui posent non seulement des problèmes d'environnement, mais aussi des problèmes sanitaires parfois extrêmement graves.

M. le président. La parole est à Mme Odette Trupin.

Mme Odette Trupin. Je vous remercie, madame le ministre, de votre réponse. Elle me satisfait dans la mesure où je constate que vous êtes tout à fait consciente du problème.

Dès mon élection, j'ai été saisie de cette affaire par les autorités de la 9e circonscription de la Gironde. Par une étrange coïncidence, j'ai d'ailleurs eu l'occasion de voir récemment une émission de télévision concernant le stockage des pneus usagés en France qui faisait état de l'existence de 1 500 décharges sauvages de cet ordre sur notre territoire. J'ai donc été confortée quant à la nécessité de vous poser cette question qui, bien que spécifique dans la mesure où elle concerne une région particulière, peut néanmoins être élargie à l'ensemble du territoire, le problème présentant un caractère national.

Données clés

Auteur : [Mme Odette Trupin](#)

Circonscription : Gironde (9^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 48

Rubrique : Déchets, pollution et nuisances

Ministère interrogé : aménagement du territoire et environnement

Ministère attributaire : aménagement du territoire et environnement

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 26 novembre 1997, page 6287

Réponse publiée le : 3 décembre 1997, page 6729

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 26 novembre 1997